

Comité Social d'Administration Local (CSAL) du 30 novembre 2023 – Compte-rendu

En réponse aux déclarations liminaires, le Directeur indique que la revalorisation de la **rémunération** est un sujet de préoccupation qu'il a fait remonter à la DG. S'agissant des critiques sur la « prime GMBI », celle-ci lui apparaît justifiée au regard des efforts qui ont été demandés aux agentes et agents concernés. Il ne trouve donc pas anormal que 74 000 agentes et agents aient été laissés de côté ! Il lui a été rappelé que personne ne conteste les difficultés auxquelles ont fait face les collègues aux prises avec GMBI, les organisations syndicales ayant été les premières, voire les seules, à communiquer sur les dysfonctionnements qui perdurent encore. Cela étant, diviser le collectif, comme avec la prime COVID, de sinistre mémoire, n'est jamais une bonne option ! En outre, ces primes à périmètre restreint oublient systématiquement une partie des collègues alors qu'ils ont été concernés : les EDR, les SIE qui ont dû faire face aux appels des professionnels, les SGC avec les collectivités, et toutes celles et ceux qui interviennent en accueil, hors SIP, et qui ont connu la désorganisation causée par ces afflux, la grogne des usagers...

Concernant le **Cadre d'Objectifs et de Moyens (COM) 2023-2027**, le Directeur répond que la communication est en effet nécessaire, du moins là où il a lui-même de la visibilité... Le sujet étant vaste et non programmé à l'ordre du jour, Solidaires Finances Publiques a néanmoins obtenu qu'un CSA soit programmé au 1^{er} trimestre 2024 spécifiquement sur ce sujet.

S'agissant de la **Cité administrative**, le Directeur est en désaccord avec la « dégradation des conditions de travail » évoquée dans notre déclaration liminaire. Il reconnaît bien évidemment un problème de chauffage, mais indique que des améliorations ont été apportées. Il souhaite continuer les relevés de températures avec les collègues, afin d'objectiver la situation et avoir des arguments à présenter au secrétariat général de la Cité. Solidaires Finances Publiques propose l'intervention de l'antenne immobilière qui compte dans ses rangs des ingénieurs experts en ambiance thermique. La direction semble considérer maîtriser le sujet, avec ses propres ressources (intervention d'un prestataire), et met en avant une problématique de matériel... ce qui, in fine, ne résout pas le problème ! En tout état de cause, le déménagement n'est pas une opération « foireuse » selon notre Directeur.

Pour ce qui est des problèmes de sécurité (intrusion d'agriculteurs lors d'une manifestation), des travaux sont en cours afin que cela n'arrive plus (sécurisation des portes).

Enfin, les problèmes de stationnement persistent, même s'ils sont moins importants, selon la direction, que ce qui pouvait être craint. Il semble cependant que certains collègues utilisent encore les places de parking de la médiathèque, lesquelles seront bientôt condamnées pour les travaux de l'ancienne direction... ce qui pourrait compliquer la situation.

Ponts naturels 2024

Le vendredi 16 août sera un pont naturel. En revanche, le Directeur respecte la note nationale sur le pont du 10 mai : cette journée ne fera pas l'objet d'un pont naturel, « pour les besoins de la campagne IR et pour l'accueil du public ». Les Organisations Syndicales notent les positions des DRFIP du 33 et du 69 qui ont attribué le pont. Interrogé sur la possibilité d'un report

de décision (éventuel changement au niveau DG), le directeur n'en a pas connaissance. Solidaires note cependant qu'il sera possible de revoir ce point si la position de la DG évolue. Nous notons le ridicule de cette décision qui prétend aller dans le sens du service public, alors que la DG lutte encore et toujours pour « désintoxiquer l'usager du guichet ». Solidaires fait également remarquer que le temps de la campagne IR est une période d'intenses efforts pour les collègues concernés, qui apprécient pouvoir souffler à l'occasion des ponts. En faisant le choix de refuser cette journée, la direction devra assumer d'exposer les agentes et les agents à des RPS accrus, sans oublier les encadrants qui vont devoir se livrer à des arbitrages kafkaïens afin de déterminer qui aura droit de poser la journée et qui devra être au travail. Le Directeur note qu'il y aura des difficultés, mais répond que « cela se traite ».

Le Directeur mentionne que seul les SIP d'Albi et Castres seront ouverts. Solidaires ne manque pas de soulever le ridicule de la situation avec une inégalité de traitement du contribuable entre les sites où sont habituellement reçus les usagers en temps de campagne IR. Que cherche vraiment la DG avec cette journée du 10 mai ? Valoriser le service public ou être une fois de plus dans la communication et l'affichage ?

La CGT annonce d'ores-et-déjà le dépôt d'un préavis de grève et pense que certains sites seront fermés.

Le Directeur promet de la souplesse sur les congés ce jour-là, notamment pour tous les services comptables et les services en lien avec l'accueil hors SIP.

Solidaires demande si un vigile sera présent lors de la campagne IR, la direction répond qu'ils seront réactifs si besoin. Solidaires pense que la situation vis-à-vis de GMBI pourrait se reproduire dans une certaine mesure, mais la direction ne le pense pas, car la déclaration ne se fera qu'en cas de changement et une déclaration papier sera possible. Il est rappelé que le taux de réponse GMBI pour le Tarn est de 82 % (à peu près le taux national). Le Directeur pense que la campagne IR sera plus gérable vu les mesures fiscales de l'année.

Solidaires demande néanmoins de prévoir un dispositif en cas de forte affluence pour l'accueil d'Albi et notamment des voltigeurs. Le sujet sera rediscuté lors des réunions campagne IR avec les chefs de service.

Sont évoquées également par FO et Solidaires les mauvaises conditions d'accueil sur RDV à Albi, tout particulièrement pour les personnes à mobilité réduite et les femmes enceintes : absence d'interphone, pas de lieu pour s'asseoir ou s'abriter en attendant d'être appelé. Le Directeur consent que les conditions ne sont pas optimales et qu'une réflexion peut être engagée. L'idée d'installer un banc à l'extérieur du CFIP est retenue.

Vote : contre à l'unanimité de la part des OS

Mise en place du SDIF au 1er janvier 2024

Solidaires Finances Publiques indique que le projet porte du positif et du négatif. Pour le positif, la création du SDIF est une reconnaissance de la mission foncière, de ses spécificités et de la technicité des agentes et agents.

Le principal aspect négatif est l'absence d'encadrement sur l'antenne d'Albi, alors que l'effectif le permettrait. En réponse, la direction met en avant l'engagement d'une présence forte d'un binôme d'encadrants (le chef de service et une adjointe) qui se relaieront sur ce site (attribution d'un bureau dédié) pour une meilleure mutualisation des pratiques du SDIF.

Solidaires note l'absence de référent PELP (locaux professionnels) à Albi, en accord avec

les collègues qui, à l'heure actuelle, ne sont pas en capacité d'assumer une charge supplémentaire. Cela pose néanmoins la question de l'accueil des usagers pour ce type de local. La direction doit en discuter avec l'adjointe concernée pour un accueil, soit réalisé par cette dernière, soit avec un renvoi d'Albi vers Castres. Solidaires, en accord avec la direction, note cependant la fragilité de la mission PELP qui repose sur trop peu de collègues. La direction espère un renfort.

La CGT demande la nature de l'antenne d'Albi, la direction indique que les emplois ne sont pas fléchés et qu'Albi n'est pas un simple pôle PELH mais que les locaux pro sont gérés à Castres pour l'instant.

Solidaires pose la question de l'accueil à Albi, et de la formation des agents du SIP pour renseigner en foncier (l'accueil de Castres pratique déjà un accueil tel qu'attendu dans la mise en place du SDIF). La direction va faire une note départementale sur la répartition des compétences en décembre. S'il faut aller l'expliquer aux agents, la direction ira.

Solidaires indique que les agents d'accueil d'Albi ne sont pas formés sur MAJIC. La direction répond qu'elle va prévoir une formation en local-sur les missions foncières et cadastrales, tout en rappelant que l'accueil en SIP se limitera à répondre aux questions « simples ».

Solidaires évoque également la complexité d'une commande de plan au format A0 (intervention du SIP, du SIE et du SGC dans le processus !). La direction va demander le recours à la commande en ligne (cadastres.gouv.fr), avec l'assistance des services civiques.

S'agissant du calendrier pour les travaux du SDIF Castres, la direction indique qu'en cas d'accord de principe dans les prochains jours et si le budget est validé, les travaux pourraient démarrer début 2024.

Vote : abstention unanime des OS

Bilan télétravail

Solidaires Finances Publiques ne commente pas ce bilan surtout statistique, mais attend le traitement du questionnaire local : 210 ont été reçus à ce jour.

FO demande s'il existe un groupe de travail dédié pour les chefs de service. La direction indique que la priorité est le traitement du questionnaire puis d'en tirer les conséquences. Si des problématiques spécifiques se posent, des discussions auront lieu.

La CGT demande un téléphone portable professionnel pour tous les télétravailleurs. La direction répond que toutes celles et tous ceux qui l'ont demandé l'ont eu. La CGT le demande pour tous. FO demande le changement des vieux téléphones, la direction n'y est pas opposée : cela se fera au fur et à mesure, selon les moyens financiers.

Questions diverses

Question sur la TOIP, sur Gaillac notamment, et sur la qualité du son. La direction n'a pas connaissance ce souci sur la cité administrative, donc ce problème n'est pas forcément en lien avec cette technologie. Il est signalé que la file d'attente coupe à la TAM : la direction va se saisir du problème.

Pôle social : l'hypothèse privilégiée est celle de la réinstallation dans les locaux du CFIP Rue du

Roc avec le cabinet médical au RDC et les bureaux individuels pour la déléguée à l'action sociale, l'assistante sociale et l'animateur pour les politiques ministérielles de prévention au 2ème étage. Tout cela doit être formalisé par l'antenne immobilière avant d'être envoyé au Secrétariat Général du ministère pour financement des travaux.